

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

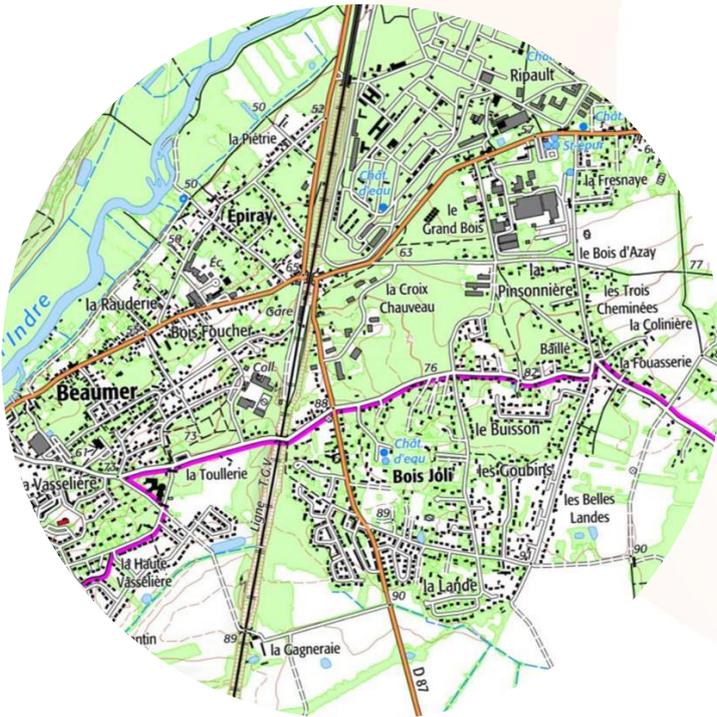
Affiché le 20/05/2021

ID : 037-213701592-20210518-20210701-DE

SLOW

Commune de **MONTS**

Modification de droit commun n°1 du PLU



Avis des PPA



353 927 775 RCS DOUAI - APE 7112B - SARL au capital de 100 000 €



○ Agence Hauts-de-France
(siège social)

ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39



○ Agence Grand-Est

Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01



○ Agence Val-de-Loire

Zone d'activités Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39



○ Agence Seine-Normandie

Parc d'activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28



○ Agence Sud

Route des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

Agir pour l'avenir
de vos projets

contact.urbanisme@auddice.com

auddice.com



Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le 20/05/2021

SLOW

ID : 037-213701592-20210518-20210701-DE

FICHIER MESSAGE ESET avis modification 1 PLU Monts - Message (HTML)

Ignorez
Courrier indésirable
Supprimer
Répondre
Répondre à tous
Transférer
Message instantané
Plus
Réunion
Déplacer
OneNote
Actions
Déplacer
Marquer comme non lu
Indicateurs
Classer
Assurer un suivi
Traduire
Rechercher
Associés
Sélectionner
Modification
Zoom
Insights

mar. 05/01/2021 10:32
 URSELY Julien (Chargé d'études urb.) - DDT 37/SUDT/UP <julien.ursely@indre-et-loire.gouv.fr>
avis modification 1 PLU Monts
à Aménagement
Vous avez répondu à ce message le 05/01/2021 13:14.

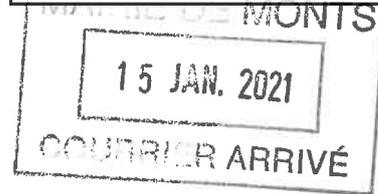
Bonjour, pour faire suite à votre saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre de la modification, n°1 du PLU de Monts, nous vous informons que nous n'avons pas de remarques sur le projet proposé. Nous souhaitons être associé en tant que conseil par la suite sur les réflexions portées sur ce secteur et les futurs évolutions de l'OAAP.

cordialement,

**Julien URSELY**
**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**
Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire
Service urbanisme et démarches de territoires
Unité urbanisme et planification
Chargé d'études urbanisme

61, Avenue de Grammont CS 74105 37041 TOURS Cedex 1

02.47.70.80.47



Délégation départementale d'Indre-et-Loire

Service émetteur :
Département santé environnementale
et déterminants de santé

Affaire suivie par : Anne PILLEBOUT
Courriel : Anne.PILLEBOUT@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.34.62
Télécopie : 02 47 61 32 91

Chrono : 18122020120750_32080078

Date : 12/01/2021

Objet : Saisine pour avis des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de la Commune de
MONTS

V/Réf. : Votre transmission reçue le 18/12/2020
PJ. : 1 dossier en retour
Arrêté de DUP du 04/12/2002

En réponse à votre courrier visé en référence portant sur la mise en place d'un périmètre d'attente sur l'emprise de l'OAP du Bois Joli, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts **un avis favorable** sous réserve de respecter les observations ci-dessous.

La zone concernée par le projet de modification du PLU de MONTS est impactée par le périmètre de protection rapprochée du captage de Bois Joli fixé par arrêté préfectoral du 4 décembre 2002. La modification apparaît favorable à la protection de la ressource de MONTS, et du dispositif d'alimentation en eau de cette commune, car cette modification implique un plan d'aménagement général qui devrait prendre en compte toutes les servitudes et politiques d'aménagements de la commune sur l'ensemble de la zone modifiée.

Il convient donc de rappeler l'existence de servitudes liées au périmètre de protection de la ressource en eau et que tout usage du sol doit être conforme aux prescriptions de l'arrêté sus-mentionné.

Pour le Directeur général,
La Déléguée départementale
d'Indre-et-Loire


Myriam SALLY-SCANZI

Copie : DDT d'Indre-et-Loire - Service urbanisme et démarche de territoires

Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	l'An deux mille vingt-et-un, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.
Séance du 15 février 2021 Convocation du 05 février 2021	Étaient présents : Mme DELACOTE, M. DUFAY, Mmes NOURRY, et ROBIN, MM. BOMONT, LE CALVE, RENO, Mmes ARCHAMBAULT, BERGE, GAYE, MM. COELHO DOS SANTOS, BRIAUDEAU, Mmes STOEBSNER, CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, M. SARRAZIN, Mme PIOT, M. ROBIN, Mme MERCIER-QUENAULT, M. LEFEUVRE.
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Pouvoir(s) : 01 Absent excusé : 01	Représentés par pouvoir : Monsieur GUILLOT qui a donné pouvoir à Monsieur BOMONT Absent excusé : M. RENARD A été élue secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAULT

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION 01 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTS

Monsieur DUFAY, Premier Adjoint, délégué à l'urbanisme, fait savoir que la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE a été saisie pour avis, en tant que Personne Publique Associée, d'un projet de modification N° 01 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme par la Commune de MONTS, conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification a pour objet de mettre en place un périmètre d'attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) sur l'emprise de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Bois Joli.

Il est par ailleurs précisé, que ces dispositions n'auront pas pour conséquence de :

- Changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle forestière,
- Réduire une protection édictée en raison de risques de nuisance, de qualité de sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Enfin, les modifications envisagées dans le cadre de la présente procédure relèvent du champ d'application de la modification du P.L.U. avec enquête publique.

La Commission « Cadre de Vie » a étudié le projet et propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur DUFAY, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de modification n° 01 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MONTS.

ACTE EXECUTOIRE

compte tenu
de sa publication le : 18 FEV. 2021
de sa notification le :
et
de sa transmission à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le : 18 FEV. 2021



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.

Pour extrait, certifié conforme,



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.

MAIRIE DE MONTS

02 FEV. 2021

COURRIER ARRIVÉ

MAIRIE DE MONTS
MONSIEUR LE MAIRE, LAURENT RICHARD
2 RUE MAURICE RAVEL
37260 MONTS

Dossier suivi par Service Urbanisme
02 47 30 81 04 (ligne directe)
urbanisme@cc-blere-valdecher.fr
N/Réf : JCO/LH 2021-134

Bléré,
Le 27 janvier 2021

Objet : PLU de Monts - Modification n°1
Lettre en recommandé accusé réception n°2C 154 105 0850 3

Monsieur le Maire,

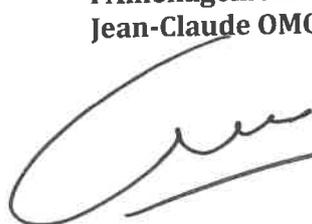
Vous avez adressé à la Communauté de communes pour avis, le 18 décembre 2020, en application des textes en vigueur, votre dossier de modification n°1 de votre PLU concernant la mise en place d'un PAPAG sur le secteur de Bois Joli.

Après examen des différentes pièces de ce dossier, je vous informe que nous n'avons pas d'observation particulière à apporter.

Je reste, ainsi que mes services, à votre disposition pour toute démarche ou information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

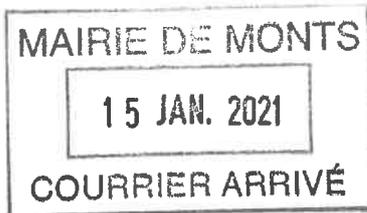
Le Vice-Président en charge de
l'Aménagement de l'Espace,
Jean-Claude OMONT



Tours, le 12 JAN 2021

POLE INGENIERIE ET PARTENARIAT

Mairie de Monts
Monsieur Laurent RICHARD
Maire
2 RUE MAURICE RAVEL
37260 MONTS



Objet : Avis du Conseil départemental d'Indre-et-Loire sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Monts.

Monsieur le Maire,

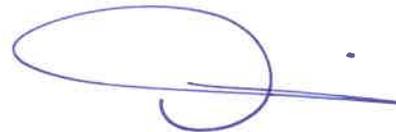
Par mail en date du 17 décembre 2020, vous avez transmis au Conseil départemental le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance du dossier qui porte sur la mise en place d'un « périmètre d'attente de projet » sur l'emprise de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Bois Joli, afin de « figer » les constructions dans l'attente d'un projet d'aménagement global.

Le dossier n'appelle pas d'observation de la part du Conseil départemental qui émet ainsi un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de la commune de Monts.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,



Jean-Gérard PAUMIER

VILLE DE MONTS
2 rue Maurice Ravel
37260 MONTS

Tours, le 21 décembre 2020

Objet : Saisine pour avis des Personnes Publiques Associées dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monts

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le 18 décembre 2020, le dossier de notification composé de la notice de présentation précisant l'exposé des motifs et de l'arrêté de prescription n°2020-45A en date du 04 décembre 2020 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Conformément aux articles L 132-7, L 132-9 et L 153-40 du Code de l'Urbanisme, nous accusons réception du dossier et nous vous informons que ce projet n'appelle aucune remarque de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat d'Indre et
Loire,
Le Président de la Chambre Régionale
des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val
de Loire,



Gérard BOBIER



SERVICE URBANISME ET FONCIER
Affaire suivie par Nadine BRION
Tél : 02 47 26 01 21
urbanisme@ville-montbazou.fr

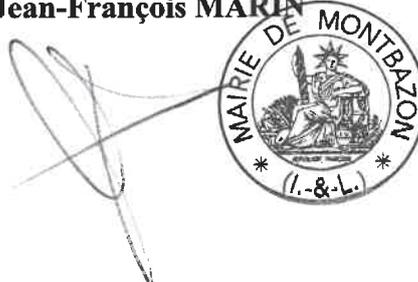
Objet : Modification n° 1 du PLU de la Commune de MONTS – Avis des Personnes Publiques Associées
N/Réf : NB-JFM- 039/2020

Monsieur le Maire,

Suite à la réception le 19 décembre dernier de l'ensemble des pièces constituant le dossier du projet de modification n° 1 de votre PLU, je vous informe que nous n'avons aucune observation particulière à apporter à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
Jean-François MARIN



Envoyé en préfecture le 20/05/2021
Reçu en préfecture le 20/05/2021
Affiché le 20/05/2021
ID : 037-213701592-20210518-20210701-DE

Montbazou, le

Le Maire de Montbazou

à

Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
Service Aménagement – Patrimoine –
Environnement
02 rue Maurice Ravel
37260 MONTS



Pôle Cadre de Vie et Aménagement
Service Urbanisme
Affaire suivie par Magali IDIER-DUVEAU

Tél : 02.47.39.70.32
Réf : BS/MP/MID/01-2021

Objet : Saisine pour avis PPA modification N°1 du PLU
de la Commune de Monts

MAIRIE DE MONTS
Monsieur François DUVERGER
Adjoint en charge de l'Urbanisme
2 rue Maurice Ravel
37260 MONTS

Le 22 janvier 2021

Monsieur l'Adjoint,

Par courrier du 19 janvier dernier, vous avez sollicité l'avis de la Ville de Joué-lès-Tours en qualité de Personnes Publique Associée dans le cadre de la modification N°1 du plan Loca d'Urbanisme de la Commune de Monts.

J'ai bien pris note de cette modification et vous informe que la Ville de Joué-lès-Tours n'a pas de remarque à formuler sur cette dernière.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à
l'Urbanisme, au Cadre de Vie, aux Espaces
verts et aux Parcs et Jardins,



Bernard SOL